
Position de la CPU sur la mastérisation

La CPU ne peut pas accepter les propositions arrêtées par les ministres de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants.

Telle quelle, la réforme n'est pas à la hauteur des enjeux et ne permettra pas d'atteindre les objectifs qu'elle se donne : améliorer la formation des futurs enseignants en élevant leur niveau de recrutement au niveau du master.

Les propositions formulées mettent en évidence un malentendu profond sur la mastérisation et une méconnaissance de la réalité des cursus universitaires et des parcours étudiants. Alors que la réforme doit permettre de proposer aux futurs enseignants une formation intégrée et cohérente, les propositions dessinent un schéma de formation incohérent et composite. De plus ces propositions semblent ignorer la logique des masters, cursus universitaires de spécialisation, adossés à la recherche avec des modes de fonctionnement et des calendriers adaptés aux enjeux de formation et aux standards européens et des modèles de formation professionnelle référencés. De même, elles ne prennent pas en compte les étudiants, les difficultés de réorientation en cours de cursus et le risque d'accroissement de la durée des études.

Pour la CPU, cette réforme qui constitue un enjeu déterminant pour l'avenir de la société et des étudiants, doit apporter une réelle amélioration de la formation des futurs enseignants et comporter une dimension intrinsèquement universitaire articulant exigences scientifiques et professionnalisation. C'est dans cet esprit que les conférences universitaires ont apporté en juillet 2009 une contribution approfondie qui émanait de l'ensemble de la communauté universitaire et dessine une position constructive et des propositions sérieuses pour une réforme réussie de la formation des enseignants. Alors que cette contribution constitue une base de réflexion légitime pour réussir une réforme ambitieuse et indispensable, les propositions formulées par les deux ministères semblent ignorer cette contribution voire sur plusieurs points en prendre le contre-pied.

La CPU considère qu'il est indispensable que les ministères reviennent sur les schémas actuellement proposés.

Texte voté à l'unanimité.